

# SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2024

## PROCES-VERBAL

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 18 mars 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 18 mars 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, afin de débattre et de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Etaient présents :

Collectivité	Nom du délégué	Heure d'arrivée Et/ou de sortie
SIARCE	BERTOL Gino	
CA PARIS SACLAY	CASTAINGS Laurence	
EPINAY-SUR-ORGE	CASTAINGS Laurence	
SIARCE	CORRE Daniel	
SIARCE	DIRAT Karl	
VILLABE	DIRAT Karl	
SIARCE	DUGOIN Xavier	
SIARCE	HILGENGA Wilfrid	
YERRES	LE ROUX Jean-Claude	
CA GRAND PARIS SUD	MELIN Gil	
RIS-ORANGIS	MELIN Gil	
SIARCE	RASSIER Gérard	

et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code général des collectivités territoriales

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

MANDANTS		MANDATAIRES
ARPAJON	FOURNIER Pascal	BERTOL Gino
CA GRAND PARIS SUD	HARTZ Jean	DUGOIN Xavier

Etaient absents :

Collectivité	Nom du délégué
VIGNEUX-SUR-SEINE	ABENA Gabin
EVRY-COURCOURONNES	BEAUDET Stéphane
SIARCE	BEN OUADA Sami
VILLEMOSSEON-SUR-ORGE	BENEDETTI Laurence
EPINAY-SOUS-SENART	BENIDJER Khellaf
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BENSARSA REDA Lamia
JUVISY SUR ORGE	BENSARSA REDA Lamia
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BIGA Jean-Bernard
CA GRAND PARIS SUD	BORTOLI Jacky

LEUDEVILLE	BOUSSELET Philippe
SIARCE	BUDELOT Laurence
C.C.ENTRE JUINE ET RENARDE	CELLIER Pierre-Henri
SAINT-YON	CELLIER Pierre-Henri
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	COLAS Romain
ATHIS-MONS	CONAN Gauthier
SIARCE	CORDIER Corinne
FLEURY MEROGIS	CORZANI Olivier
CROSNE	DAMIATI Michaël
CA PARIS SACLAY	DELIANCOURT Jean-Claude
CHEPTAINVILLE	DELMOTTE Kim
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	DELPIC Joseph
GRIGNY	DJEARAMIN Ganesh
SOISY-SUR-SEINE	DUMONTAUD SEURE Aurélie
MORSANG-SUR-ORGE	DURANTON Marianne
SIARCE	ECK Bernard
LEUVILLE-SUR-ORGE	ESPRIN Daniel
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	EUGENE Joelle
VIRY CHATILLON	FASSI Olivier
OLLAINVILLE	FOUQUE Nicolas
VILLIERS-SUR-ORGE	FRAYSSE Gilles
SIARCE	GOMBAULT Jacques
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GONZALES Didier
VILLEUNEUVE LE ROI	GONZALES Didier
ABLON	GRILLON Eric
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GRILLON Eric
SIARCE	GUERTON Jacques
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	HAMARD Sylvain
PARAY-VIEILLE-POSTE	HAMARD Sylvain
BONDOUFLE	HARTZ Jean
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	HUBERT Serge
AVRAINVILLE	JANIN Eric
LONGPONT-SUR-ORGE	LAMOUR Alain
EGLY	MATT Edouard
BREUILLET	MAYEUR Véronique
BRETIGNY-SUR-ORGE	MEARY Nicolas
LISSES	MORIN Jean-Marc

GUIBEVILLE	NEDELEC Gaëlle
MONTGERON	NOEL Michel
SIARCE	PAROLINI François
BRUYERES-LE-CHATEL	PEROT Joël
SIARCE	PETEL Yann
LA NORVILLE	PFEIFFER Nathalie
CA PARIS SACLAY	PIANTONI Gilbert
SIARCE	PIGEON Marie France
SIARCE	PLANTE François
CA GRAND PARIS SUD	PROT Pierre
CORBEIL-ESSONNES	PYOT Frédéric
SIARCE	PYOT Frédéric
CA GRAND PARIS SUD	ROUSSEAU Jean-Baptiste
DRAVEIL	ROUSSET Laurent
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	SAC Patrice
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	SCACCHI Anne
C.C.ENTRE JUINE ET RENARDE	SCACCHI Anne
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SEBBAG Alice
SIARCE	SHEPS Ariel
CA GRAND PARIS SUD	SOULOUMIAC Michel
LE PLESSIS PATE	TANGUY Sylvain
SAVIGNY SUR ORGE	TARAGON Stéphane
SIARCE	TERRIER Michel
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	VEROTS Dominique
CA GRAND PARIS SUD	WITTEK Eugène
ETIOLLES	WITTEK Eugène

Monsieur Xavier DUGOIN déclare la séance ouverte à 9 heures 05, et propose Monsieur Gino BERTOL comme secrétaire de séance. Il n'y a pas d'autres candidatures, ni voix contre, ni abstention.

Monsieur Gino BERTOL est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président décline l'ordre du jour.

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2024**

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des rajouts ou des amendements rédactionnels.

Aucune remarque ou demande n'est formulée par les participants.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **POINT N° 1 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame Laurence CASTAING présente le rapport et rappelle que le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Depuis le 1er janvier 2024, le SMOYS a adopté la norme comptable M57 qui sera retranscrite dans la maquette jointe au comité syndical pour débat et délibération. Le budget reprend les éléments exposés durant le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le budget est voté par chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Il s'établit en 2024 à 12 598 000 € répartis en 9 818 000 € en fonctionnement et en 2 780 000 € en investissement.

Madame Laurence CASTAING détaille les dépenses 2024, tant en fonctionnement, qu'en investissement, par chapitre :

### **Les dépenses de fonctionnement**

#### Chapitre 11

Les charges à caractère général sont estimées à 579 956,94 € pour l'année 2024. La charge principale provient des Infrastructures de Recharge de Véhicule électrique (IRVE). Une inscription de 350 000 € est prévue au BP 2024 en électricité. Les dépenses de maintenance connaissent également une progression importante. Elles passent de 100 000 € au budget 2023 à 150 000 € au budget 2024. Le poste de location immobilière bénéficie d'une baisse de l'inscription avec de nouveaux locaux moins coûteux que les anciens, 20 000 € TTC prévu en 2024. Les autres lignes seront ajustées en fonction de l'inflation et l'augmentation de l'activité, comme les fournitures administratives ou les frais postaux 59 956,94 €.

#### Chapitre 12

Les dépenses de personnel passent de 630 000 € au budget 2023 à 650 000 € au budget 2024. C'est un budget contenu mais qui répond aux besoins du SMOYS.

#### Chapitre 65

Le chapitre 65, hors dépenses de reversement, reste très contenu. Comme ailleurs, le SMOYS a fait le choix de limiter au maximum les dépenses, comme celles des indemnités des élus.

- 100 000 €, dépenses élus, logiciens et autres dépenses courantes incluses.
- 400 000 € pour l'accompagnement des communes pour l'installation de panneaux solaires.
- 40 000 € fonds de soutien
- 500 000 € pour la R2 reversée aux communes.

#### Chapitre 66

Avec le début du remboursement de l'emprunt de la CDC pour les IRVE, la charge financière des emprunts passe à 33 043,06 € (ICNE compris) pour 2024 au lieu de 14 000 € au BP 2023.

#### Chapitre 67

Une inscription de 30 000 € est mise dans les dépenses exceptionnelles pour permettre au SMOYS d'annuler des titres émis par erreur les années passées.

#### Chapitre 013

Depuis 2023 et suite à la réforme de la TICFE de la loi des finances 2021, le SMOYS perçoit, en plus de la part communale de la TICFE des communes de moins de 2 000 habitants, l'ensemble de la TICFE des communes qui adhèrent au SMOYS par l'intermédiaire d'un EPCI, soit les communes de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvres, de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud, de la Communauté d'Agglomération de Communauté Paris Saclay, de la Communauté de Commune d'Entre Juine et Renarde.

Pour équité, et pour ne pas léser ces communes, le SMOYS va inscrire à son budget le reversement des sommes perçues en 2023, soit une ouverture budgétaire de 6 900 000 €.

Soit un total des dépenses réelles de fonctionnement de 9 253 000 €.

Les opérations d'ordre, constituant les prélèvements au profit de la section d'investissement représentent elles 565 000 €

Soit une section de fonctionnement s'équilibrant à 9 818 000

## **Les dépenses d'investissement**

### Chapitre 16

Le remboursement de l'emprunt constitue une dépense obligatoire pour le budget et doit être prioritaire sur les autres dépenses d'investissement. Ils doivent être couverts par l'autofinancement de la section de fonctionnement de 565 000 €. Le montant dédié au remboursement capital d'emprunt est de 130 000 €

### Chapitre 20

Ce chapitre comptabilise les dépenses d'investissement immatériel : 100 000 € pour les études rattachées aux travaux d'investissement, 40 000 € études méthanisation, 20 000 € hydrogène vert, pour un total de 160 000 €

### Chapitre 21

Le SMOYS continue à investir massivement dans les IRVE pour doter tout le territoire d'un maillage efficace. L'enveloppe 2024 est de 1 000 000 €. Aux investissements dédiés à la mobilité électrique le SMOYS va inscrire à son budget les investissements suivants : 100 000 € Investissement d'innovation (exemple Ombrière Abri vélo), 50 000 € Investissement de fonctionnement général (informatique, mobilier, véhicule), 40 000 € capteurs températures, soit un total du chapitre de 1 190 000 €.

### Chapitre 23

Comme chaque année une enveloppe pour les travaux d'enfouissement est prévue, elle est de 1 000 000 € dont 900 000 € en inscription au chapitre 23.

### Chapitre 26

Une enveloppe de 400 000 euros est mise au budget pour la participation du Syndicat à la future SEM Energie du département de l'Essonne.

Débat : Monsieur le Président précise que l'enveloppe pour la participation du SMOYS à la SEM Energie du Département sera non plus de 400 000 mais de 250 000 euros, 125 000 cette année, et autant en 2025.

Le total des dépenses d'investissement pour 2024 se monte à 2 780 000 €

## **Les recettes de fonctionnement**

### Chapitre 70

Le chapitre « produits de services » enregistre les recettes provenant des bornes IRVE. Pour 2024, en prenant en compte l'augmentation du parc de ces utilisations, l'estimation des recettes est de 500 000 €.

### Chapitre 73

Le SMOYS ne perçoit qu'une seule taxe, la TICFE, pour les communes membres de la compétence électricité de moins de 2 000 habitants et pour les communes de plus de 2 000 membres de la compétence électricité, mais adhérente par l'intermédiaire d'un EPCI. Pour 2024 le montant prévisionnel est de 6 900 000 €.

### Chapitre 74

Ce chapitre enregistre les participations des communes au titre des services optionnels proposés par le SMOYS, soit pour les travaux d'enfouissement, soit pour l'appel à l'ingénieur économiste des flux. Pour 2024 le montant prévisionnel des recettes est de 520 000 €

### Chapitre 75

Le chapitre 75 est constitué des redevances des concessionnaires, ENEDIS et GRDF. Les sommes perçues par le SMOYS se décomposent ainsi : R1 électricité : 730 000 €, R1 gaz : 335 000 €, R2 Electricité : 500 000 €, Article 8 : 333 000 €, Soit 1 898 000 €

Le total des recettes de fonctionnement s'établit à 9 818 000 €.

## **Les recettes d'investissement**

### Chapitre 10

Le SMOYS récupère la TVA de ses investissements à travers le Fonds de compensation de la TVA. Pour 2024 le montant estimé est de 74 000 €.

### Chapitre 13

Les subventions se montent à 416 000 €

### Chapitre 16

Emprunt 2024 : 1 725 000 € dont 683 000 € d'emprunt d'équilibre.

Les recettes réelles d'investissement pour le budget 2024 sont de 2 215 000 €

Les recettes d'ordre sont de 565 000 €

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 780 000 €

Sans autres questions ou remarques de l'assemblée, Monsieur le Président soumet au vote le budget primitif 2024

Le Comité

APPROUVE le Budget Primitif 2024 conformément à la maquette annexée à la présente délibération, tel que :

<b>BP 2024</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles de fonctionnement	9 253 000,00	9 818 000,00
Virement et Opérations d'ordre	565 000,00	
<b>Total de Fonctionnement</b>	<b>9 818.000,00</b>	<b>9 818 000,00</b>

<b>BP 2024</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations réelles d'investissement	2 780 000,00	2 215 000,00
Virement et Opérations d'ordre		565 000,00
<b>Total d'investissement</b>	<b>2 780 000,00</b>	<b>2 780 000,00</b>

### Vote :

**Pour : 14**

**Unanimité**

### **POINT N° 2 — REVERSEMENT DE LA TICFE 2023**

Madame Laurence CASTAINGS rappelle que depuis les adhésions du SIARCE et du SIEGRA, le SMOYS reverse aux communes de moins de 2 000 habitants la TICFE. Par équité de traitement, le SMOYS va reverser également aux communes de plus de 2 000 habitants la TICFE qu'elle a perçue en 2023.

Le Comité

VOTE le montant qui sera versé cette année, au titre de la TICFE 2023 selon le tableau qui suit :

<b>Communes</b>	<b>Montants Reversés</b>
Bondoufle	227 121
Corbeil-Essonnes	643 473
Le Coudray-Montceaux	87 811
Etiolles	65 636
Evry-Courcouronnes	851 995
Grigny	290 033
Lisses	228 724
Ris-Orangis	408 386
Saint-Germain les Corbeil	154 246
Soisy-sur-Seine	146 482
Villabé	122 765
Chilly-Mazarin	311 967
Epinay-sur-Orge	176 139
Les Ulis	345 427
Boissy sous Saint-Yon	89 185
Saint Yon	35 593
Athis-Mons	503 603
Juvisy sur Orge	279 462
Paray Vieille Poste	142 816
Savigny sur Orge	606 980
Viry Chatillon	521 006
Ablon sur Seine	86 963
Villeneuve le Roi	336 163
Auvernaux	5 179
Avrainville	45 049
Chevannes	18 542
Echarcon	9 513
Fontenay le Vicomte	16 510
Guibeville	22 258
Leudeville	27 291
Nainville les Roches	7 711

**Vote :**

**Pour : 14**

**Unanimité**

**POINT N°3 - ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LA-VILLE**

Monsieur Gino BERTOL expose que la commune de Gometz-la-Ville souhaite adhérer à la compétence IRVE.

Monsieur BERTOL rappelle toute l'importance du maillage du territoire en bornes IRVE qui participe au développement du territoire et précise que le dossier de demande de subvention au titre FNADT est parti en préfecture.

Il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion de la commune de Gometz-la-Ville à la compétence IRVE.

Sans autre remarque le Président soumet au vote ce point

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE de la commune de Gometz-la-Ville

**Vote :**

**Pour : 14**

**Unanimité**

**POINT N° 4 - ADHESION A LA COMPETENCE RELATIVE AU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ POUR LA COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS**

Monsieur Gino BERTOL expose que la commune de Forges les Bains souhaite adhérer à la compétence « GAZ ». Sans autre remarque, Monsieur le Président soumet la présente délibération au vote.

Le Comité

ACCEPTTE la demande d'adhésion à la compétence relative au service public de distribution de gaz pour la commune de Forges-les-Bains

**Vote :**

**Pour : 14**

**Unanimité**

**INFORMATION**

Monsieur le Président fait un point d'information sur la SEM Energie Départementale. Lundi 25 mars, en séance plénière, le Conseil Départemental présentera la création de la SEM Energie Départementale. Monsieur le Président rappelle que le SMOYS ne souhaite pas se départir de sa compétence photovoltaïque. Le conseil départemental ne voit le SMOYS, que comme un porteur d'affaires. Le SMOYS souhaite continuer à exercer sa compétence, avec toute son expertise. Il précise que de nombreuses communes continuent à solliciter le Syndicat, et que ce dernier entend continuer à exercer sa compétence.

Monsieur Gino BERTOL ajoute que si la posture du syndicat doit être celle d'un porteur d'affaires, en ce cas, cela impliquera une rémunération de la part de la SEM.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie les participants et lève la séance à 9 heures 25.

Le Président

  
Xavier DUGOIN

Le Secrétaire de séance

  
Gino BERTOL